



Appel à candidatures Animation du réseau Parentalité sur les territoires de :

- CA Provence Verte
- Estérel Côte d'Azur Agglomération

Cahier des charges
Animation du réseau Parentalité
Année 2025

Date de clôture de la campagne 2025
LE 15 FEVRIER 2025

Préambule et orientations stratégiques nationales en matière de soutien à la parentalité

La branche Famille est aujourd'hui un acteur incontournable du soutien à la parentalité et déploie une politique ambitieuse visant à répondre aux préoccupations des parents liées à l'arrivée d'un enfant, à sa scolarité, sa santé, son développement ou encore aux difficultés pouvant être rencontrées, notamment en cas de séparation.

Sur 2023, le Fonds National Parentalité a permis de financer des actions diversifiées, s'inscrivant sur différentes thématiques et selon différents modes d'intervention, à hauteur de 39 millions d'euros.

Au niveau national, la COG 2023-2027 ainsi que l'ambition du Service Public de la Petite Enfance placent les enjeux de l'information et du soutien aux parents au cœur de l'action publique nationale et territoriale. Les actions suivantes sont à ce titre fortement encouragées au niveau local afin d'accompagner toutes les familles (parents, en couple, seuls ou séparés) dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence :

- Le soutien des familles dans le cadre de l'arrivée d'un enfant ;
- L'accès des parents à une offre diversifiée et innovante de soutien à la parentalité sur tous les territoires ;
- Le renforcement des actions de prévention et d'accompagnement des fragilités familiales ;
- La lutte contre la pauvreté des familles monoparentales par un élargissement et une simplification de l'accès aux prestations et services de la Branche.

Les orientations stratégiques de la Caf du Var

Au cœur des interventions de notre organisme figure le soutien aux parents dans les moments de fragilité : parcours séparation, médiation familiale, lien enfants/parents, offres de service aux monoparents, recherche de répit parentaux. Pour cela, la Caf du Var soutient des interventions directes (parcours séparation, offre monoparents, accompagnement en cas de deuil par nos travailleurs sociaux) par le financement de partenaires dans le cadre de l'appel à projets parentalité ou de la campagne généraliste de subventions.

Dans la continuité des actions engagées lors de la précédente COG, la Caf du Var souhaite ainsi prioriser les axes d'intervention suivants :

- **Favoriser l'équité territoriale en poursuivant le soutien aux territoires ruraux et en renforçant le soutien aux acteurs implantés en Quartier Politique de la Ville, par le développement de services parentalité (Lieux d'accueil Enfants parents notamment) mais aussi d'actions ;**
- **Mieux répondre aux besoins d'accueil et d'information des enfants et de leurs familles, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance ;**
- **Soutenir les parents via une offre d'actions diversifiées et accessibles sur les territoires, via une promotion sur l'application mobile Tipi ;**
- **Accompagner la structuration de projets parentalité sur les territoires en lien avec les têtes de réseau et renforcer l'étude d'impacts des projets soutenus.**

Dans la continuité des nouvelles orientations COG, le nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles fait de l'accompagnement des familles en situation de fragilité et/ou de rupture familiale, un axe majeur d'intervention, avec notamment le développement des offres de services, au-delà des actions et projets, dans les QPV plus particulièrement et en lien avec l'actuel renouvellement des contrats de ville.

Le nouveau SDSF 2024/2026 porte l'ambition de développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins. Pour cela, il s'agit de :

- Soutenir l'ensemble des familles afin de garantir une couverture satisfaisante du territoire par des lieux ressources parentalité, des actions de soutien aux parents et de les accompagner dès la naissance de l'enfant dans une logique multi partenariale et ce, jusqu'à la majorité (parcours de naissance avec la CPAM, maisons

des 1 000 premiers jours, application TIPI, etc.) ;

- Prévenir et accompagner les situations de rupture ou de fragilités afin de veiller au droit au répit parental (y compris offre de prévention), de mettre en place un circuit de repérage et d'accompagnement des publics à risque (situation de fragilité supposée/avérée) et enfin d'améliorer l'accueil des parents et/ou enfants en situation de handicap au sein des structures Enfance Famille ;
- Faire des structures d'Animation de la Vie Sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) les piliers de l'offre de services aux familles.

Page dédiée au SDSF sur site partenaires de la Caf du Var :

[Un nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2024-2026 | Caf & Co du Var](#)

1. LA PRISE EN COMPTE DE LA RSO DANS LES PROJETS PARENTALITÉ



Le projet d'entreprise de la Caf du Var porte des évolutions en lien avec la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations). En tant qu'acteur solidaire et écoresponsable, la Caf du Var souhaite, dans son propre fonctionnement, contribuer à la transition écologique et à l'égalité des chances. Elle vise également à contribuer à des effets sur le territoire varois à travers les actions de ses partenaires. Les projets des partenaires en capacité d'engager des actions intégrant une dimension en lien avec la RSO, en capacité de favoriser l'inclusion sociale et numérique de ses publics et en accompagnement des enjeux de transition écologique seront particulièrement appréciés.

Dans le cadre du soutien à la parentalité, une **attention** particulière sera apportée aux projets qui intégreront une **dimension RSO : éco-parentalité, éco-citoyenneté, développement des pratiques éducatives soucieuses de la sensibilisation aux enjeux climatiques, de développement durable, et à la citoyenneté (à titre d'exemples, des ateliers nutrition « assiettes positives », des jardins partagés ou encore des activités...)**. Cette attention porte aussi sur l'intégration de cette dimension dans le fonctionnement global des structures porteuses des projets.

Un appel à candidatures ciblé

Depuis 2024, la Caf du Var soutient l'animation de 11 territoires du Var (Toulon, Sud Sainte Baume, TPM Ouest, TPM Est, Dracénie Provence Verdon, Pays de Fayence, Cœur du Var, Provence Verte et Golfe de Saint Tropez) et qui confirme tout l'impact qu'elle apporte par ses missions sur les territoires auprès des professionnels et des familles.

Le nouvel appel à candidature 2025, axe 4 du nouveau FNP, de la Caf du Var, pour l'animation du réseau parentalité, est un moyen de poursuivre le maillage, la structuration, l'émergence et l'impulsion d'actions de soutien aux parents conduites sur les territoires et adaptées aux besoins des parents. Il a pour finalité de participer à la réalisation des orientations opérationnels précédemment décrites.

L'objectif de la Caf du Var pour 2025, à travers ce nouvel appel à candidatures, est de couvrir les territoires de Cœur du Var, d'Esterel Côte d'Azur et de Provence Verte qui sont dépourvus de tête de réseau.

EXTRAIT DU NOUVEAU REFERENTIEL PARENTALITE DE LA BRANCHE FAMILLE : LES ELEMENTS SOCLES POUR ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PARENTS DANS L'EDUCATION DE LEUR(S) ENFANT(S)

« (...)

III. Des conditions nécessaires pour la mise en œuvre des actions et projets parentalité

III.1. Des qualifications et des compétences requises pour les intervenants

L'intervenant est garant du bon déroulement des actions proposées et du respect des conditions définies par le présent référentiel.

Il favorise l'expression des parents sur les difficultés et/ou préoccupations qu'il exprime.

A ce titre, il s'appuie sur ses compétences, son expertise, son expérience, et ses connaissances pour :

- Mettre en œuvre et décliner le projet parentalité et les actions qui en découlent ;
- Accompagner le parent afin de contribuer à renforcer ses pratiques et ses compétences parentales.

A ce titre, l'intervenant doit posséder une expérience significative autour du soutien à la parentalité et/ou avoir suivi des formations complémentaires sur ce sujet.

Les gestionnaires (porteurs de projet) sont invités à s'assurer de l'absence de condamnation des intervenants (professionnels et bénévoles) en leur demandant un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire.

Il est fortement conseillé que les intervenants puissent bénéficier de séances d'analyse de la pratique professionnelle. C'est un élément essentiel pour garantir la qualité du service proposé et permettre aux intervenants de prendre du recul sur l'exercice de leur métier, leur pratique et sur le déroulement des actions.

Ces séances doivent être animées par des professionnels qualifiés et formés, extérieurs à la structure. Elles permettent notamment :

- d'interroger la façon dont les intervenants mettent en œuvre leur cadre d'intervention ainsi que leur posture ;
- d'engager une réflexion sur les pratiques professionnelles, notamment via les échanges entre professionnels et/ou bénévoles ;
- d'analyser la distanciation nécessaire entre les situations des personnes accueillies et les résonances personnelles ;
- d'aider les intervenants à renforcer la qualité de leur accompagnement auprès des parents.

La mise en place de 8 heures de séances d'analyse de la pratique¹⁰ par an et par ETP est préconisée dans ce cadre.

III.2. Un positionnement et des postures éthiques attendus

Le champ du soutien à la parentalité soulève naturellement des questions sur les pratiques et les postures des intervenants avec des réflexions éthiques sous-jacentes. Certaines d'entre elles, jugées essentielles, sont abordées ci-dessous. Elles contribuent à alimenter la démarche réflexive des acteurs parentalité.

- Des actions menées avec prévenance avec une démarche d'objectivité et de neutralité.

Pour que le soutien à la parentalité soit adapté, respectueux, adéquat à la situation de la famille, les intervenants doivent adopter une attitude bienveillante à l'égard des parents pour permettre la mise en place d'un processus relationnel évolutif et dynamique.

Cette posture de bienveillance implique notamment :

- L'empathie ;
- L'écoute active ;
- La construction d'un lien de confiance réciproque ;
- La transparence ;
- Le respect ;
- L'humilité professionnelle ;
- La non-stigmatisation ;
- Le non-jugement ;
- La non-injonction.

Le cadre d'intervention des offres de soutien et d'accompagnement à la parentalité doit être clairement indiqué aux parents dès les premiers échanges : objectifs poursuivis des actions, modalités de mise en œuvre, caractère temporaire de l'accompagnement, libre adhésion, confidentialité des échanges, orientation possible vers d'autres services selon les points de complexité, etc... (...)

CADRE RÉFÉRENTIEL DE L'APPEL À PROJETS PARENTALITÉ 2025/2026

AXE 4 : SOUTIEN DES DYNAMIQUES D'ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES

I) **VOLET 1 : ANIMATION DES RÉSEAUX D'ACTEURS PARENTALITÉ A L'ECHELON DEPARTEMENTAL**

L'appel à candidatures est porté par la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF 83) qui assure l'instruction, la sélection, et le suivi des dossiers retenus à l'issue de ce présent appel à candidatures. Les dossiers seront instruits par un comité interne à la Caisse d'Allocations Familiales du Var. **Les critères de sélection définis tiennent compte de la qualité du projet soumis, du respect du cahier des charges et des différentes chartes annexées.**

L'animation du réseau parentalité œuvre sur nos territoires pour répondre aux besoins des parents. Ce sont avant tout les familles les premières destinataires. L'animation du réseau parentalité s'attache tout particulièrement à mobiliser les parents comme bénéficiaires mais aussi comme acteurs des dispositifs de soutien à la parentalité. Elle est aussi essentielle pour structurer et faire vivre le réseau des partenaires afin de créer du lien et en faire un lieu d'échange pour penser la parentalité en favorisant « l'intelligence collective » et l'agir professionnel.

L'animation du réseau parentalité permet également de favoriser la coordination entre les structures, visant ainsi à pousser le développement et l'impulsion d'offres de service innovantes dans les champs d'intervention repérés comme prioritaires, sur les territoires, notamment carencés.

1. LES OBJECTIFS

- Impulser une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires.
- Aider à l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires et à leur émergence
- Apporter un appui à la communication sur le soutien à la parentalité et à la diffusion d'informations auprès des acteurs locaux et des parents, afin qu'une offre complète et lisible soit mise à leur disposition.
- Renforcer le fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existant et impulser l'émergence de nouveaux réseaux de professionnels.
- Soutenir et impulser une dynamique d'actions efficaces et « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité afin de valoriser et soutenir leurs compétences parentales.
- Capitaliser, valoriser et partager des bonnes pratiques et les expériences de chacun.
- Sensibiliser le réseau de partenaires aux projets qui intègrent une dimension RSO (initiatives développement durable), d'éco-parentalité.

2. LES ROLES ET LES MISSIONS DES ANIMATEURS DE RESEAU PARENTALITE

L'animateur du réseau est la personne ressource au sein de son territoire. Il permet une meilleure collaboration collective et il favorise le travail en réseau partenarial, facilitant ainsi l'adhésion et la participation de tous les acteurs.

a) **Avoir une très bonne connaissance du territoire, faire émerger les besoins des parents et contribuer aux réponses actions à déployer :**

- Savoir identifier, connaître et comprendre le fonctionnement de son territoire et des différents acteurs qui y interviennent.
- Mobiliser les acteurs intervenant dans le champ de la parentalité autour de leurs compétences, de leurs expériences et savoir-faire, en structurant les échanges au sein du réseau dans une dynamique de partage et de coordination, selon des modalités de fonctionnement qui seront définies localement sur le territoire (objectifs, organisation, instances, thématiques, fréquences, « membres », invités, calendrier, etc.).
- La collaboration de l'animateur est primordiale dans la mise à jour d'EcoVar, l'espace collaboratif pour s'identifier et se mettre en lien facilement et rapidement entre professionnels de l'Action Sociale.
- Recueillir les besoins des acteurs et des familles, en repérant les faiblesses et les manques sur le territoire mais aussi les spécificités et les forces.
- Contribuer au diagnostic et au projet du territoire et le partager régulièrement, en collaboration contributive avec les instances CTG et avec l'ensemble du réseau départemental des « têtes de réseau », dans le cadre du SDSF faciliter la mise en œuvre des plans d'actions CTG.
- Associer les parents ou leurs représentants dans les instances du réseau local et les mobiliser par l'organisation notamment d'évènements conjoints définis dans la cadre du réseau territorial ou départemental comme la Quinzaine des familles.
- Rendre lisible le fonctionnement et les réalisations du réseau local, auprès des familles, des professionnels et des institutions/collectivités : mettre en place une méthodologie de mesure d'impact des actions apportées aux familles sur le territoire, en y associant tous les acteurs, pour une démarche d'amélioration continue.
- Promouvoir les actions liées à la parentalité et au numérique, la parentalité et les adolescents, le droit au répit des parents.
- Être sensibilisé et associé au déploiement des Maisons d'aides aux victimes de violences conjugales.

b) **Accompagner les porteurs de projets :**

- Informer les nouveaux (ou potentiels) porteurs de projets sur le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et la démarche d'adhésion (en appui sur la charte de Laïcité, sur la charte du soutien à la parentalité et sur la charte du REAAP).
- Apporter son expertise, son savoir et son savoir-faire auprès des partenaires.
- Organiser des actions collectives d'informations et de sensibilisation.
- Apporter un appui aux acteurs sur les ressources mobilisables pour l'animation d'actions de soutien à la parentalité.
- Contribuer au déploiement du Service Public Petite Enfance, associé à la parentalité, dans l'objectif de pousser les offres globales de service.
- S'articuler avec les réseaux et les coordinations existantes sur le territoire, les référents familles des centres sociaux, les coordinateurs des Espaces de Vie Sociale (EVS), les coordinateurs enfance/jeunesse des collectivités et/ou chargés de coopération CTG, les services de type « accompagnement social » etc...

c) **Porter et faire circuler l'information sur son territoire :**

Il s'agit d'améliorer l'information faite aux familles et de garantir une bonne communication des actions parentalité grâce à une interconnaissance des acteurs, qu'ils soient professionnels ou non.

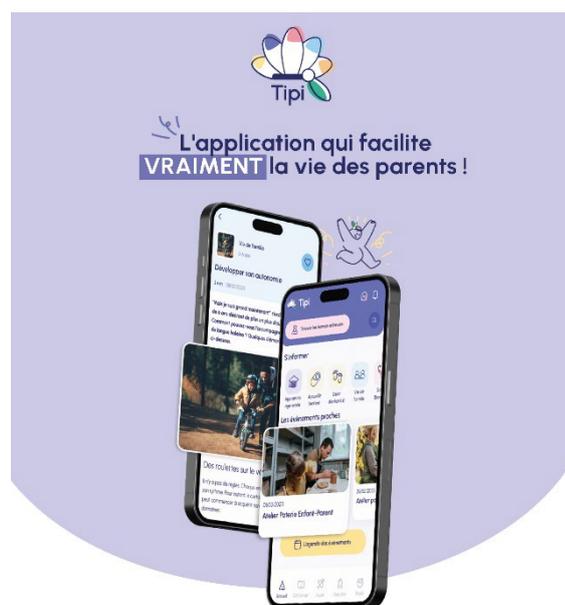
Pour cela, il est indispensable de communiquer et relayer les actions parentalité, les dispositifs institutionnels grâce à des canaux et des outils adaptés en fonction des publics ciblés, en particulier l'application TIPI.

3. L'APPLICATION TIPI

En effet, l'animateur du réseau parentalité est l'ambassadeur de cette application. Il est attendu de sa part d'en assurer la promotion auprès des partenaires de leur réseau et du public, **d'autant que depuis début 2024, l'ensemble des acteurs de la parentalité conventionnés doivent s'y inscrire et y être référencés.**

Pour la promotion des actions financés sur la plateforme Tipi, la tribu des parents, voici le lien d'inscription : [Espace Partenaires - Tipi : La tribu de tous les parents \(tribu-tipi.fr\)](https://tribu-tipi.fr)

Dans ce cadre, la Caf du Var vous propose un kit communication disponible ici : [Application Tipi | Caf & Co du Var](#)



II) **VOLET 2 : RESSOURCES POUR LES GESTIONNAIRES ET PROMOTION DU SOUTIEN A LA PARENTALITE**

Ce volet permet de soutenir des actions de sensibilisation, de partage d'information, communication et capitalisation de l'information en direction des parents et des acteurs locaux de soutien à la parentalité. Il vise à enrichir les pratiques des porteurs de projet via la mise à disposition de contenus pédagogiques pertinents. Diffusés selon des modalités à définir localement : Site parentalité, réseaux sociaux, etc. L'application TIPI peut aussi être un outil de diffusion de ces supports. Ainsi, il s'agit ici de développer des temps de formation dans une logique d'évolution des pratiques et d'un impact renforcé des actions de soutien à la parentalité sur les territoires. Dans le cadre de formation spécifique à destination des acteurs de la parentalité (par exemple : accueil bienveillant, évaluation...), nous invitons les têtes de réseaux à se rapprocher des conseillères parentalité.

- **Une subvention supplémentaire pourra être octroyée sous réserve de la cohérence de la thématique choisie et du public destinataire.**

1. LES MODALITES D'INTERVENTION DES ANIMATEURS DU RESEAU PARENTALITE

Les modalités de fonctionnement doivent être interrogées en fonction des réalités des territoires, des professionnels et du profil des familles ciblées : aller-vers, distanciel, prise en compte des problématiques de mobilité. Aussi, des modalités d'animation participatives doivent être recherchées.

Enfin, les modalités de fonctionnement doivent être fondées sur une dynamique collaborative et rassemblant de multiples acteurs.

Adoption d'une démarche évaluative

L'évaluation se construit au regard des objectifs qui ont été déterminés. C'est un préalable à la mise en œuvre de l'action afin de recueillir au fur et à mesure les informations utiles et réajuster si nécessaire le projet. Il s'agit d'apprécier l'impact et les effets obtenus par rapport à ceux initialement recherchés.

L'évaluation doit :

- S'appuyer sur le bilan de l'année précédente pour faire évoluer les modalités d'évaluation et ainsi l'action ;
- Se réaliser tout au long de la mise en œuvre de l'action par le biais de bilans intermédiaires permettant de questionner l'action et d'en réajuster les modalités d'évaluations initialement définies ;
- Permettre de garantir la cohérence de l'action au regard de l'effet recherché relatif à des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Cette démarche doit s'inscrire dans une dynamique partenariale avec les conseillères thématiques et de territoires mais également au sein des réseaux parentalité. Elle est indispensable pour décider de la poursuite du projet.

Les financements de l'AXE 4 du FNP

1. [LES CO-FINANCEMENTS](#)

Conformément au Règlement Intérieur d'Action Sociale (le RIAS), le principe de co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Des co-financements doivent être trouvés ou à minima être recherchés par l'opérateur (communes, communautés de communes, fondations...). L'absence de recherche de co-financement étant l'un des motifs de rejet administratif d'une demande. Il est attendu que les demandes de co-financements soient affichées (Politique de la Ville, municipalités, Département...).

Comme pour tout projet éligible, la Caf du Var ne pourra pas intervenir à plus de 80% maximum du coût total du projet.

2. [LES DEPENSES ELIGIBLES](#)

- Le soutien à la fonction d'animation de réseau, sur la base d'un forfait entre 0,25 ETP (plancher) pour un montant de 5 000 euros/an et 0,5 ETP (plafond) pour un montant de 10 000 euros / AN.

Les projets retenus dans la cadre de cet appel à candidatures seront financés pour l'année 2025 uniquement.

Les modalités de dépôt

Les dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives sont à déposer sur Démarches Simplifiées, au plus tard le 15 février 2025

[Accédez directement au formulaire de demande via Démarches Simplifiées](#)
[Déposez votre bilan via Démarches Simplifiées](#)

Le calendrier

- > **02 décembre 2024** : webinaire de présentation
- > **11 décembre 2024** : lancement de l'appel à candidatures
- > **15 février 2025** : clôture de l'appel à candidatures
- > **mai 2025** : comité de sélection
- > **juin 2025** : envoi des notifications aux postulants

NB : Les dossiers non complets et/ou déposés après le 31 mars 2024 ne pourront pas être examinés dans le cadre de la campagne 2024.

Les contacts

Nous vous invitons à prendre contact :

- Avec la conseillère de votre territoire pour bénéficier d'un accompagnement spécifique dans le montage de votre projet, en particulier pour les lieux ressources et les nouveaux porteurs de projets. Vous pouvez retrouver le [trombinoscope de la Caf du Var](#)
- Ou avec vos conseillères en développement parentalité en écrivant à cette adresse mail : parentalite@caf83.caf.fr